

PV de la C.D.A. du 22 octobre 2024
à 19 h 00 au siège du District à Auxerre

Formation des arbitres de club (auxiliaires)

La formation s'est déroulée avec un petit groupe de quatre personnes pour deux heures d'échanges dans la bonne humeur.

Au programme un gros focus sur les attentes techniques de la saison : cohérence des décisions dans le temps, les mains sur frappes au but, le temps additionnel & le carton blanc.

Arbitres de club présents :

- **STADE AUXERRE** – Philippe CHATON
- **JOIGNY US** – Jean-Pascal CLUZAUD
- **MT ST SULPICE** – Stéphane BEAU
- **ST GEORGES** – Hien PHAN

Arbitres de club excusés :

- **SAINT SEROTIN** : Eric ARRIETA
- **SAINT SEROTIN** – Sylvain GOMES
- **SAINT SEROTIN** – Jacques LE GAC
-

Arbitres de club absents * :

- **VARENNES** – Mesut ODABAS

En application des règlements – annuaire du District de l'Yonne - 13.3.5 Statut de l'arbitre de club (ex auxiliaire), les arbitres de club absents à cette formation perdent le statut d'arbitre de club.

*Amende 100 € à chaque club pour absence non excusée à une convocation devant une commission départementale organisée par le District (amende 5.14).

Fin de la réunion : 21 h 00

Le Président
Christophe GIOE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »